



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute-Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-02-26

DECISION DU MAIRE

BAIL DE LOCATION

**Locaux 9731 Avenue de la Libération
04200 SISTERON**

**« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SISTERONNAIS BUECH »**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que les locaux appartenant à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et situés 9731 Avenue de la Libération à Sisteron (anciennement locaux ENEDIS) sont vacants.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le bail de location avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch pour occuper les locaux situés 9731 Avenue de la Libération (anciennement locaux ENEDIS) à Sisteron afin d'y stocker le matériel d'illumination de la Commune de Sisteron.

ARTICLE 2 : L'autorisation est acceptée pour une durée de dix mois renouvelable une fois dix mois à compter de la signature du bail de location.

ARTICLE 3 : La location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel à la Communauté de Communes d'un montant de 488.00 € révisable chaque année à la date anniversaire de la signature du bail. Références IRL 4° trim 2024 = 144.64.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Fait à SISTERON, le 26-03-2025

Le Maire,

D. SPAGNOU.

